



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21582
21 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**NOTE VERBALE DATEE DU 21 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU QATAR AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

Le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à sa note SCPC/7/90(1), en date du 8 août 1990, concernant l'application de la résolution 661 (1990) adoptée le 6 août 1990 par le Conseil de sécurité.

Le Gouvernement qatarien tient à vous informer qu'il souscrit pleinement à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité et qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires en vue de son application. Conformément aux dispositions de ladite résolution, tous les détails relatifs à ces dispositions vous seront communiqués le plus tôt possible.
